

CULTURE **Le ministère ouvre le dialogue avec les professionnels**

Les « missions et les modes d'engagement des uns et des autres » pour le spectacle vivant seront au centre des « entretiens ».

Une rallonge budgétaire de 34,8 millions d'euros en 2008 et l'organisation des « entretiens de Valois » avec les professionnels du spectacle vivant (*lire aussi notre dossier pp. 24 à 31*): telles sont les deux mesures annoncées le 13 décembre par Christine Albanel, ministre de la Culture. Depuis l'été, les professionnels du spectacle vivant réclament un « Grenelle de la culture » et dénoncent un budget insuffisant (environ 640 millions d'euros prévus en 2008).

Les organisations professionnelles pointent une à une les réductions de subventions dont font déjà état leurs adhérents en région. Le 5 décembre, le Syndicat national des scènes publiques s'interrogeait même sur « la fin programmée » des scènes conventionnées, évoquant des non-reconductions de contrats triannuels au bénéfice d'aides an-



Christine Albanel refuse le terme de « Grenelle », qu'elle juge inapproprié, car « la culture n'est pas un domaine où tout est à construire ».

nuelles, voire des suppressions de subventions « au motif d'un bilan négatif, dont la démonstration n'est pas rapportée sur une base objective, à savoir des objectifs chiffrés préalablement ».

Réponses précises. La ministre refuse le terme de « Grenelle », qu'elle juge inapproprié, car « la culture n'est pas un domaine où tout est à construire ». Les « entretiens », aux-

quels seront conviées les associations représentant les collectivités, devront préciser « les missions et les modes d'engagement des uns et des autres ». Outre la contractualisation avec l'Etat, les labels et la fréquentation seront abordés. Christine Albanel devra apporter des réponses précises aux professionnels, mais aussi aux collectivités, qui redoutent de se retrouver devant le fait accompli.

Hélène Girard